

droit et liberté

mensuel du mouvement
contre le racisme et pour
l'amitié entre les peuples



N° 417 - Janv.-Févr. 83 - 4 F

ISSN 0012-6411

Elections municipales

LES MINORITÉS DANS LA VILLE

LE MRAP A PRESENTE publiquement le 17 janvier au cours d'une réunion d'information présidée par François Grémy, ses propositions pour les élections municipales concernant : « Les minorités ethniques, culturelles et religieuses dans la cité. »

Ces propositions ne constituent pas un « programme » en bonne et due forme, mais plutôt une « plate-forme » de base sur les conditions nécessaires pour que les minorités — toutes les minorités — aient droit à l'existence, au respect et à l'expression.

Ce sont des propositions en vue des élections municipales, d'où l'insistance sur tout ce qui relève des pouvoirs locaux. Toutefois, il est souvent question des responsabilités départementales et régionales, dans la perspective de la décentralisation.

Un double souci peut servir de fil conducteur :

— respecter le droit à la différence des minorités, donc tout faire pour permettre et promouvoir l'expression de leur personnalité et de leurs responsabilités spécifiques.

— refuser tout enfermement dans des « ghettos », donc tout faire pour favoriser une insertion harmonieuse dans les communautés locales et la communauté nationale.

Ce texte, édité en brochure, sera envoyé à tous les comités locaux à charge pour ceux-ci de le présenter aux candidats de leur ressort et, ensuite, d'être attentifs à son application.

Bien entendu, il appartient aussi aux comités d'insister sur tel ou tel point et de concrétiser en fonction des problèmes locaux (lire p. 4 et 5).

EDITORIAL

UN ARSENAL DIVERSIFIÉ

POUR DES RAISONS tant d'efficacité que d'équilibre budgétaire, le MRAP précise le rôle de chacune de ses publications.

DROIT ET LIBERTE exprime désormais d'une façon plus systématique les luttes du Mouvement, à l'intention de ses militants et de ses adhérents. Chaque mois, il fournit à la fois les informations nécessaires pour riposter à toutes les formes du racisme et l'analyse des initiatives prises, des résultats obtenus.

DIFFERENCES, le magazine créé en avril 1981, qui s'est imposé par son attrait, sa qualité, son ouverture, apporte un éclairage de l'actualité destiné aussi bien aux antiracistes les plus actifs qu'à un large public désireux d'en savoir plus sur le racisme, ses manifestations, ses causes, et de mieux connaître les hommes, les peuples dans leurs différences enrichissantes. Ce mensuel constitue en lui-même une forme d'action pour faire reculer les préjugés, pour bousculer les idéologies qui cloisonnent, hiérarchisent et opposent les groupes humains.

DIFFERENCES rayonne déjà largement au-delà de la mouvance du MRAP, mais un grand nombre de lecteurs de DROIT ET LIBERTE ne se sont pas encore saisis de ce nouvel instrument, indispensable pour une vivante action en profondeur. Ils se privent d'une source extraordinaire de documents, de réflexions, d'arguments, pour expliquer la réalité quotidienne, pour répondre autour d'eux aux interrogations ou aux idées erronées. On ne saurait trop leur conseiller de s'abonner aussi à DIFFERENCES, dont ils découvriront avec intérêt le contenu et la présentation.

Pour plus de précision encore dans l'étude des grandes questions se rattachant à notre combat, le MRAP se propose de rendre plus fréquente (deux ou trois fois par an) la parution des CAHIERS DROIT ET LIBERTE. Les précédents ont traité du néo-nazisme, des rapports de l'hérédité et de la société, des minorités aux Etats-Unis, des Tsiganes et Gens du Voyage (1). D'autres sont en préparation sur la jeune génération issue de l'immigration, sur la notion de différence, sur les discriminations autres que le racisme, etc.

Cet arsenal diversifié, mis par le MRAP à la disposition de tous ceux qui veulent faire échec au racisme, représente un effort considérable, mais dont nous attendons des succès nouveaux. Il importe que tous nos amis en soient les soutiens résolus. Les moyens ? Lire, diffuser, faire connaître ces trois publications. ■

Albert LEVY

(1) Ces deux derniers Cahiers sont encore disponibles : *Ghettos et prisons d'Amérique* : 35 F ; *Tsiganes et Gens du Voyage : quelle place dans la société ?* : 40 F. (Ajouter 9 F pour frais d'envoi.)

LE RACISME EN JUSTICE

● **Le Front National** a placardé les murs de Paris d'affichettes : « Deux millions... de chômeurs, ce sont deux millions... d'immigrés de trop! La France et les Français d'abord! »

Début décembre, M^e Pudlowski a saisi le Parquet de Paris qui engage des poursuites.

● **Dans le cadre des bonnes relations de voisinage**, deux dames, la mère et la fille, prenaient un certain plaisir à traiter un de leurs voisins de « sale raton, bicot, sale Arabe, ordure d'Arabe ». Excédé par ces agressions verbales, M. Wassel porte plainte et le MRAP, assisté de M^e Ryterband, se constitue partie civile à ses côtés. Début décembre, un protocole d'accord intervient entre notre Mouvement et les révénués.

L'article 1 de ce protocole précise : « Mesdames B. et B. affirment leur attachement à la dignité humaine et leur condamnation de tous propos, actes ou faits d'ordre raciste, tels que ceux qui leur sont reprochés. Elles s'affirment solidaires de l'objet d'organisations et associations telles que le MRAP qui est la lutte contre toutes les manifestations du racisme. »

« A titre d'indemnité pour les frais exposés par le MRAP, elles s'engagent à verser à cette association la somme de 3.000 F. » (Cette somme représente les frais de justice engagés.)

● **Insultes** : le 14 avril 1982, G. Bourdais a déclaré à l'un de ses employés du magasin Hot Way, M. Renucci : « Ce n'est pas un youpin qui m'emmerdera. Je suis breton et fier de l'être, ce n'est pas les gens de ta race qui vont m'emmerder. »

Le 28 octobre 1982, sur citation directe de M. Renucci et du MRAP, assistés par M^e Ryterband, devant la 17^e Chambre correctionnelle du Tribunal de Grande Instance de Paris, G. Bourdais a été condamné pour injure publique envers un particulier à une amende de 5 000 F, à verser 1 F à titre de dommages et intérêts à M. Renucci et au MRAP et à l'affichage pendant huit jours à la porte d'entrée du magasin Hot Way.

● **Fredriksen** : le MRAP, assisté de M^e Rappaport, et la Licra, s'étaient constitués parties civiles au cours de l'information ouverte sur réquisition du Parquet, contre Marc Fredriksen poursuivi pour apologie de crimes de guerre et provocation à la discrimination, à la haine ou à la violence raciale à la suite de la publication de deux articles sur « La défense de la race blanche » et l'immigration parus dans le bulletin « Notre Europe ».

Or, une erreur de l'ordinateur central du Parquet qui a enregistré non pas « provocation à la discrimination et à la haine raciale » mais « discrimination raciale dans l'emploi » a été constatée par l'avocat de la défense qui a demandé au Président de la 17^e Chambre correctionnelle la nullité de la procédure et la prescription des poursuites.

C'est ainsi que le 21 décembre dernier, le tribunal a déclaré irrecevables les poursuites sur la base de la provocation à la discrimination et à la haine raciale.

● **Condamnable mais pas condamné**

L'association Comité de Sauvegarde de la Place Dauphine a été citée par notre Mouvement devant la 17^e Chambre correctionnelle du tribunal de Grande instance de Paris pour avoir distribué deux comptes rendus d'assemblées générales qui s'étaient tenues les 25 mai et 18 juin 1982. Ces comptes rendus posaient, entre autres, le problème de l'insécurité régnant dans ce quartier et énonçaient que c'était le fait « des hordes de Yougoslaves qui détrossent les passants sur le Pont-Neuf » et « de hordes de Yougoslaves pick-pockets qui officient généralement sur le Pont-Neuf ».

Le 16 décembre dernier, les magistrats composant la 17^e Chambre ont relaxé M. Le Sant, président du Comité de Sauvegarde de la Place Dauphine, au motif que « la publicité étant un élément constitutif du délit de provocation à la discrimination raciale, il est, en l'espèce, constant que les écrits incriminés... ont été photocopiés à 80 exemplaires chacun aux fins de distribution aux 69 membres de ladite association. Le conseil du prévenu a précisé que seuls un ou deux exemplaires avaient pu s'égarer dans la boîte aux lettres des riverains de la Place Dauphine. Il n'a pas été contredit sur ce point ».

Le tribunal conclut : « Ainsi et pour aussi moralement condamnables que solent certaines des expressions utilisées par le prévenu dans les écrits incriminés, le délit poursuivi n'est pas constitué. »

M^e Nicole Rein, qui représentait le MRAP avec M^e Francis Pudlowski, a fait appel de ce jugement.

Le problème posé est donc le suivant : à partir de combien d'exemplaires commence la publicité ? ■

Canada :

LE RESPONSABLE DE LA BNP JETTE UN FROID

« **J**E CROIS en l'avenir du Canada tout d'abord parce que c'est un pays blanc. » M. Louis Jalabert insiste : « Je ne parle pas de la neige mais, au risque de passer, bien à tort, pour un tandinet raciste, je pense qu'il sera bientôt nécessaire de se serrer les coudes entre Blancs. »

M. Louis Jalabert est le PDG de la Banque Nationale de Paris au Canada. C'est dans un colloque sur la libre entreprise qu'il a prononcé ces fortes paroles en octobre dernier, à Québec. M. Louis Jalabert n'est pas raciste mais... s'inquiète beaucoup : « En l'an 2000, le monde comptera 6 milliards d'individus dont 50 % auront moins de 15 ans et parmi lesquels il n'y aura plus que 16 % de Blancs. » De quoi broyer du noir !

Fort heureusement, M. Jalabert pouvait terminer son discours sur une note optimiste, se réjouissant de voir « nos voisins du sud sous la conduite de M. Reagan réagir fortement contre le malheur, prendre les mesures qu'il s'imposent et aller indiscutablement désormais dans le bon sens ».

Le MRAP, informé de ce discours dont *La Presse* a publié des extraits, est intervenu, en date du 16 novembre, auprès du PDG de la BNP à Paris, M. Thomas. Celui-ci lui a répondu qu'il « désavoue entièrement les propos » de son responsable du Canada. « Le racisme, dit-il, ne peut être qu'étranger à la BNP. » Il ajoute : « Je reproche à M. Jalabert de l'avoir oublié, alors qu'il a vécu sa longue vie professionnelle en ayant les meilleures relations avec nos différents collaborateurs de l'étranger de quelque origine qu'ils soient. » Il précise : « Mon désaveu s'est d'ailleurs accompagné de sanctions qui ont été prises dès le 10 novembre 1982. »

Ajoutons que M. Jacques Delors, ministre de l'Economie et des Finances, également alerté par le MRAP, lui confirme, dans une lettre du 13 décembre, que M. Jalabert a été convoqué à Paris, qu'il a présenté des excuses et que des sanctions lui ont été infligées.

« J'ai été comme vous, écrit-il, très choqué par les propos ouvertement racistes prononcés par le responsable de la BNP au Canada. » Il précise en outre qu'il a demandé immédiatement à M. Thomas, PDG de la BNP, de l'informer « des conséquences qu'il avait cru devoir tirer de cette pénible affaire ».

Nous nous réjouissons de la réaction prompte et rigoureuse qu'elle a suscitée. ■

Droit et Liberté

89, rue Oberkampf, 75011 Paris
Téléphone 806.88.00
C.C.P. 9239-81 Paris

Directeur de la publication

Albert Lévy

Secrétariat de rédaction

Véronique Mortaigne

Comité de rédaction : Jean-Pierre Garcia, Frédéric Maurin, René Mazenod, Robert Pac, Abdelhak Senna, Jean-Yves Treiber, Slimane Zéghidour, Christian Bourkel.

N^o de Commission paritaire : 61013
Imprimerie : IM.PO., Paris

François Grémy, chevalier de la Légion d'honneur

François Grémy, président du MRAP, s'est vu attribuer, début janvier, la Légion d'honneur par le ministre de l'Education Nationale en tant que professeur de l'Université de Paris VI et président du MRAP.

François Grémy est actuellement professeur titulaire de biomathématique, informatique et statistiques médicales à la faculté Pitié-Salpêtrière, chef de service d'informatique médicale des Hôpitaux de Paris et directeur d'un groupe de recherches de l'INSERM. Il a été un des pionniers des méthodes informatiques appliquées à la médecine et à la santé publique, ainsi que le fondateur et le premier président du groupe « **Santé et recherches biomédicales** » de la Fédération Internationale pour le Traitement de l'Information (IFIP). Il est président du MRAP depuis avril 1980.

Tous ceux qui collaborent avec **François Grémy** se réjouiront de cette distinction qui rejaillit sur notre Mouvement tout entier.

Ainsi que nous l'avions annoncé dans notre précédent numéro, **Charles Palant**, vice-président du MRAP, a également été nommé dans l'Ordre de la Légion d'honneur par le ministre de la Défense. Sa décoration lui a été remise le 6 janvier par **Pierre Paraf**, président d'honneur du Mouvement.

A la réunion du Bureau national du 8 janvier 1983, un repas a été offert à tous les participants pour célébrer cette double nomination.

Dans la même promotion de la Légion d'honneur, nous notons la présence de plusieurs amis du MRAP, notamment **M^e Paul Bouaziz**, avocat à Paris, ancien président du Syndicat des Avocats de France ; **Jean Braire**, secrétaire général de la Bourse du Travail de Paris ; **Claude Wauthier**, journaliste et écrivain, spécialiste de l'Afrique ; **Etienne Fajon**, ancien directeur de « L'Humanité », ancien député ; l'écrivain **Bertène Juminer**, recteur des Antilles-Guyane ; **Armand Kaplan**, ancien directeur politique du Congrès

Juif Mondial ; **Jacques Roze**, directeur adjoint de l'Agence pour le développement des Relations Inter-Culturelles (ADRI), ces deux dernières personnalités étant promues au grade d'officier.

Mariages

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de notre ami **Jean-Pierre Gio-ventino**, ancien rédacteur de « **Droit et Liberté** » et de « **Différences** » avec **Josette Mekerba**. Qu'ils trouvent ici nos félicitations et nos vœux les plus chaleureux.

Nous avons le plaisir d'annoncer le mariage de **M. Philippe Bernard** et de **M^{lle} Marie-Luce Cavrois** à l'occasion duquel une collecte a été faite au profit du MRAP. Nous remercions tous les participants qui ont voulu marquer en ce jour leur solidarité avec ceux qui souffrent du racisme et le combattent. Nos félicitations et nos vœux les plus cordiaux.

Naissance

Nous avons le plaisir d'annoncer la naissance de **Chloé**, fille d'**Alexandre** et **Marie-José Moumbaris**. Nous leur présentons nos félicitations et nos vœux amicaux.

Nos deuils

Nous avons appris avec énormément de peine la disparition, à l'âge de 77 ans, du chanoine **John Collins**, de la Cathédrale de Saint-Paul à Londres, président-fondateur de l'International Defence and Aid Fund (IDAF), organisme qui se consacre au soutien des prisonniers politiques en Afrique du Sud et de leurs familles, ainsi qu'à l'information sur l'apartheid.

Le Chanoine **Collins**, connu pour ses activités philanthropiques, avait fondé dès 1941 l'Association « Christian Action ».

En tant que président de l'IDAF, il a participé en France à plusieurs rencontres internationales et marqué à

de nombreuses occasions sa sympathie pour le MRAP.

Nous exprimons à sa famille et à ses proches, à ses collaborateurs, nos sincères condoléances.

Un militant du comité du MRAP de l'Aube, **François Diop**, d'origine sénégalaise, est décédé le 19 décembre à l'âge de 35 ans. Nous exprimons à sa famille et à nos amis du comité départemental notre douloureuse sympathie.

Le comité du MRAP du Puy-de-Dôme a la douleur de faire part du décès de **Guy Bracquemond**, 57 ans, professeur de mathématiques au lycée Blaise Pascal à Clermont-Ferrand et qui était l'un des membres fondateurs du comité départemental.

Atteint d'une grave maladie cardiaque, par deux fois opéré à cœur ouvert, **Guy Bracquemond** était depuis plusieurs années contraint de limiter ses activités, mais il a voulu vivre sa vie d'enseignant, de chrétien et de militant jusqu'au dernier jour.

S'il ne pouvait plus assister aux réunions, il restait un compagnon fidèle et généreux, apportant au MRAP un soutien financier sans faille et plaçant chaque mois plusieurs exemplaires de **Différences** auprès de ses collègues du lycée. Nous exprimons à son épouse et à sa famille notre profonde amitié.

Nous avons appris avec peine le décès de **M^e Jacques Mercier**, avocat à la Cour d'Appel de Paris, qui fut un militant valeureux de la Résistance et qui exprima à différentes reprises son soutien à l'action du MRAP.

Engagé volontaire dans les parachutistes de la France Libre, **Jacques Mercier** était chevalier de la Légion d'honneur, décoré de la médaille Militaire, de la croix de Guerre 1939-1945 et de la médaille des Evadés.

Il avait en particulier participé avec succès à la défense du MRAP dans l'affaire qui l'opposait, dans les années 50, au producteur du film **Les nouveaux maîtres** que nous avons vigoureusement combattu en raison de son caractère antisémite et xénophobe. Que la famille et les proches de **Jacques Mercier** trouvent ici l'expression de nos sincères condoléances. ■

Un oubli de "L'EXPRESS"

L'EXPRESS (28 janvier-3 février 1983) a publié un intéressant dossier sur les immigrés. A un moment où des campagnes particulièrement virulentes se développent contre les travailleurs étrangers, au

sujet des grèves dans l'industrie automobile, il a l'avantage d'apporter des informations objectives et de dépassionner une question que beaucoup s'efforcent d'envenimer. Même si tel ou tel aspect du dossier peut être discuté, il est certain qu'au total, il invite ses lecteurs à prendre en compte dans un esprit dénué de racisme les réalités de la société française d'aujourd'hui.

Un des textes a retenu notre attention. Intitulé : « Idées reçues, Idées fausses », et signé de trois rédacteurs, il reprend pour une grande part, quel-

quefois mot pour mot, le document élaboré par le MRAP et paru dans le dernier numéro de **Droit et Liberté** (décembre 1982) sous le titre : « **Les immigrés en France : ce que vous devez savoir...** »

Nous sommes heureux que notre argumentation ait été jugée convaincante et qu'elle soit ainsi largement diffusée. Nous regrettons tout de même que la source n'ait pas été citée. Espérons que dans le numéro suivant, « L'Express » aura réparé cette omission, comme le MRAP le lui a demandé. ■

LES MINORITÉS

CONVAINCUS que la démocratie réelle est basée sur le droit à l'existence des personnes et des minorités (ethniques, culturelles, religieuses...) dans le respect et l'expression de leurs différences,

— que la société à construire sera pluri-ethnique et pluri-culturelle, l'insertion des minorités ne voulant pas signifier assimilation,

— que dans cette perspective, au niveau du vécu, les pouvoirs locaux ont une importance capitale, d'autant plus que, du fait de la décentralisation, les possibilités et les responsabilités des municipalités sont accrues,

Nous proposons en conséquence aux candidats cet appel signé au lendemain des précédentes municipales par près de 300 maires :

« Nous affirmons que chaque commune de France doit être un lieu où cohabitent dans l'égalité, la dignité et la sécurité, dans une compréhension réciproque et le respect de leurs différences, tous les hommes, femmes et enfants, sans distinction d'origines, qui s'y trouvent réunis. Nous voulons y contribuer par tous les moyens dont nous disposons, et promouvoir dans nos villes les idéaux antiracistes en même temps que l'ensemble des libertés républicaines. »

Les propositions qui suivent concrément cet appel, en formulant des points d'application précis.

Les groupes directement concernés sont : les immigrés — collectivité « minoritaire » la plus importante —, les ressortissants des D.O.M.-T.O.M., les Tsiganes et Gens du Voyage.

Il convient toutefois de ne pas omettre les droits d'autres catégories qui sont ou risquent d'être victimes de ségrégation et d'exclusion.

Dans tous les cas, nous voulons maintenir les deux bouts d'une chaîne :

— affirmer le droit de chaque groupe à son originalité et à son expression ;

— refuser l'enfermement dans le « ghetto », favoriser les échanges entre communautés, faciliter la participation de chacun à la vie de l'ensemble de la cité.

Information et sensibilisation de l'opinion publique

C'est, nous semble-t-il, la première tâche.

L'opinion publique est un facteur sans doute plus déterminant à l'échelon local qu'à l'échelon national, les élus étant plus proches de leurs mandants.

Or, c'est dans les réalités les plus quotidiennes (habitation, travail, éco-

le) que s'insinue le plus insidieusement un racisme banal, lequel est plus menaçant quand une société est en crise et qu'il faut trouver des boucs émissaires au chômage et à l'insécurité. Ces boucs émissaires, ce sont ces gens qui « ne sont pas comme nous » : Maghrébins et Gitans sont en général les premiers visés.

L'opinion peut et doit être informée avec objectivité, sensibilisée aux valeurs de ceux qui sont « différents », éclairée sur les conditions de coexistence harmonieuse des groupes.

Cette information-sensibilisation peut passer par des moyens qui sont du ressort des élus locaux :

● **bulletins et panneaux municipaux** — exemple négatif : faire passer dans le courrier des lecteurs, sous prétexte de liberté d'expression, des propos racistes sans ajouter aucune mise au point, c'est donner à ces propos un aval officiel,

— à l'inverse : quand circulent des tracts ignominieux comme la « lettre à Mustapha », n'est-il pas du devoir d'une municipalité de mettre en garde contre de tels libellés ?

● **bibliothèques municipales** (choix de livres et revues contribuant au recul des préjugés et à la compréhension entre les peuples)

● **radios libres**, quand elles sont cautionnées par les municipalités

● **fêtes de l'Amitié**, fêtes municipales cinématographiques, valorisant les différentes cultures

● **noms de rues** (victimes du nazisme, de l'apartheid, défenseurs des droits de l'Homme, représentants éminents des cultures étrangères, notamment celles des populations immigrées)

● **affichage de la Loi du 1^{er} juillet 1972** dans des lieux publics : mairies, commissariats, écoles

● **jumelages** spécialement avec des villes de pays ayant des ressortissants dans la commune, et avec des pays du Tiers Monde, jumelages inter-régionaux.

Au niveau scolaire

— favoriser les actions d'information et de formation antiraciste que peuvent lancer des enseignants, des parents d'élèves (concours de dessins, spectacles, expositions, débats) ;

— éduquer les enfants à vivre en collectivité ouverte (cantines, vacances), à comprendre les richesses de chaque culture, éduquer à la non-discrimination sociale et raciale ;

— les jumelages et échanges scolaires, qui ne soient pas toujours avec des pays occidentaux, des pays « riches ».

Au niveau des structures d'accueil

● **Les services publics** : mairies, commissariats, bureaux d'aide sociale, etc.

— un personnel formé aux contacts et aux problèmes des « minorités », ainsi que des personnes peu familiarisées avec les formalités administratives ;

— des interprètes et, si possible, des employés immigrés des ethnies les plus nombreuses ;

— des animateurs socio-culturels qualifiés, pour répondre aux besoins des populations « minoritaires » ;

— des affiches en plusieurs langues.

● **Habitat** : éviter la ségrégation, les ghettos, permettre dans les meilleures conditions, la coexistence de groupes de cultures et de modes de vie différents, cela implique toute une conception de l'urbanisme.

Les notions de « quota » ou de « seuil de tolérance » que le MRAP a toujours combattues sont dangereuses : elles ne sont ni claires, ni scientifiques. Une cohabitation harmonieuse de communautés n'est pas fonction d'un pourcentage mathématique univoque.

— **Pour les immigrés** : en finir avec les concentrations massives à l'écart ou même à l'intérieur des villes, cela suppose que toutes les municipalités acceptent sur leur territoire des logements sociaux où puissent accéder les immigrés, comme les autres travailleurs, et que les rénovations ou « réhabilitations » ne s'effectuent pas aux dépens des logements sociaux.

Nous attirons aussi l'attention sur l'arbitraire qui est apparu récemment à l'encontre des regroupements et des visites de famille, par les conditions abusives mises à l'obtention de « certificats d'hébergement ».

— **Pour les Tsiganes et Gens du Voyage** :

— qu'il n'y ait plus d'interdiction illégale de stationnement, comme c'est le cas dans trop de communes qui interdisent la totalité de leur territoire ou encore limitent à 24 heures, alors que 48 heures est la durée minimum ;

— que les terrains d'accueil soient munis de l'équipement indispensable et que, là aussi, on évite les trop grandes concentrations qui ne sont pas désirées des Voyageurs eux-mêmes, attachés aux groupes familiaux ;

— que, l'hiver, les terrains de camping soient ouverts aux Gens du Voyage ;

— que, pour l'élaboration des plans d'occupation des sols (POS), tous les

DANS LA VILLE

usagers puissent faire entendre leur voix, sans discrimination.

● **Emploi et formation professionnelle**

— que l'emploi d'immigrés parmi les travailleurs communaux soit assorti de garanties et de possibilités de promotion ; que les jeunes issus de l'immigration puissent participer pleinement aux divers stages de formation, et qu'il soit tenu compte de leurs problèmes spécifiques.

● **Ecoles** : que soient combinés, pour répondre aux besoins et compenser les inégalités, mais éviter les « ghettos » et permettre une « éducation à la fraternité » :

— des classes particularisées assurant l'insertion des enfants dans un système scolaire tenant compte de leur situation, de leur culture, de leur mode de vie ;

— dans les villes comprenant de nombreuses ethnies ou nationalités, des classes à plus faible effectif pour permettre un meilleur travail des enseignants ;

— des enseignants formés et motivés (par rapport à l'immigration, au Voyage) ;

— des cours de langue maternelle, tant dans le primaire que dans le secondaire ;

— non seulement l'enseignement des langues, mais dès la maternelle, l'ouverture aux divers patrimoines culturels.

● **Respect des traditions religieuses** :

Des lieux de culte (mosquées, synagogues), des abattoirs (pour la fête de l'Aïd El Kebir en particulier). Dans les cantines, respect des coutumes (le porc pour les musulmans et les Juifs).

● **Pour les Tsiganes** : les pèlerinages catholiques et les conventions évangéliques ont souvent bien du mal à trouver un lieu et sont souvent l'occasion d'incidents racistes.

Accueillir avec compréhension ces rassemblements, expressions d'une identité culturelle et d'une liberté essentielle.

Beaucoup de problèmes ne pourront trouver une solution qu'au plan départemental ou régional : ainsi le problème de concentration de population immigrée, ou encore la saturation des lieux d'accueil pour les Gens du Voyage et les stationnements des lieux d'accueil pour les Gens du Voyage et les stationnements « anarchiques ».

La multiplication et l'harmonieuse répartition des HLM, des foyers, des terrains d'accueil sont une nécessité. C'est un problème social avant d'être un problème racial.

Les élus locaux sont donc interrogés sur le plan de leur responsabilité plus large, en particulier dans les Conseils Généraux et régionaux, aux pouvoirs accrus.

Participation des groupes « minoritaires » aux responsabilités et la vie communale

Il est d'autant plus important d'être inventifs au plan des moyens que ces minorités sont privées de l'expression par le vote :

— de droit pour les immigrés (nous réservons pour l'instant la question discutée du droit de vote) ;

— de fait souvent pour les originaires des D.O.M.-T.O.M. ;

— très souvent, pour les Tsiganes et Gens du Voyage français, en raison de leur « commune de rattachement » qui ne correspond pas à leur lieu de stationnement le plus habituel.

● **La participation à la vie associative**

Dans leurs associations spécifiques, les associations d'immigrés étant maintenant reconnues par la loi, à part entière, pour que cela devienne une réalité concrète que les municipalités leur accordent soutien, locaux, subventions, au même titre qu'à toute autre société.

Par la possibilité effective de participation à la vie associative de l'ensemble : associations de locataires, APE, groupes culturels, équipes sportives.

Ces deux points nous semblent nécessaires, comme dans d'autres domaines ci-dessus, pour permettre l'insertion dans la vie de la commune, dans le respect des spécificités culturelles.

● **La participation aux responsabilités**. Là encore, deux pôles à maintenir :

— Par des Offices municipaux de l'immigration, des commissions extra-municipales ou groupes de travail (Commission Immigration, Commission Tsiganes et Gens du Voyage) où se rencontrent des élus, des immigrés, de différentes ethnies ou des Tsiganes, et des représentants de mouvements tels que le MRAP sans exclusive). Ces organismes existent dans certaines communes. Ils sont trop peu nombreux et n'ont parfois qu'une existence fictive.

— Par la participation, effective là encore, d'immigrés (ou de Tsiganes) aux diverses Commissions, notamment celles concernant au premier chef : logement, culture, école. Qu'ils soient accueillis tels qu'ils sont et dans le respect de ce qu'ils sont.

Collaboration avec les mouvements antiracistes

et nous pensons, bien entendu, mais sans privilège ni exclusive, au MRAP.

— Un soutien aux comités sous forme de locaux, subventions, possibilité d'expression dans les bulletins municipaux, etc.

— Mais ce soutien n'est pas à sens unique : appel au MRAP (même s'il n'existe pas de comité dans la commune) pour les tâches d'information-sensibilisation soulignées dans le premier point : films, conférences-débats dans les Maisons de la Culture, les écoles, fêtes, expositions.

— Appel aux militants du MRAP dans des Commissions et Groupes de travail : culture, information et, bien entendu, Commission Immigration ou Tsiganes.

L'action contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples est un tout, qui va de l'effort de coexistence harmonieuse à la base d'ethnies et de cultures différentes, à l'ouverture universelle, aux valeurs des peuples et des cultures du monde entier. ■

Campagne anti-immigrés

Le MRAP met en garde l'opinion publique contre la campagne anti-immigrés qui se poursuit au sujet des grèves dans l'industrie automobile.

Alors qu'il s'agit de luttes sociales normales, de revendications finalement reconnues légitimes, des déclarations et des articles alarmants font de ce mouvement l'expression d'un « pouvoir » menaçant ou une conspiration de fanatiques téléguidés de l'étranger.

De telles interprétations, si souvent utilisées dans le passé à des fins de diversion, tendent à isoler les travailleurs immigrés, à susciter envers eux méfiance et hostilité. Elles s'inscrivent dans une entreprise de longue haleine visant à contrecarrer tout progrès, sur fond de xénophobie et de racisme.

Le MRAP déplore que de hauts responsables de la politique française aient cru devoir s'associer à cette opération dangereuse au lieu de la combattre avec la vigueur qu'on pouvait espérer. Il en éprouve une profonde inquiétude. Il appelle tous les démocrates à faire prévaloir le bon sens et la fraternité. ■

Alençon : UN BILAN POSITIF

AU PRINTEMPS 82, nous avons « piloté » J. Tornikian, journaliste à *Différences*, pour la rédaction de son article sur Flers. Les résultats de cette enquête furent doubles : une diffusion importante de ce numéro et une plus grande connaissance du comité local et de l'action du Mouvement par le public.

Environ 250 envois de ce numéro accompagné d'une lettre a eu lieu. Chaque militant ayant fourni un certain nombre d'adresses sur étiquettes autocollantes.

Des militants du comité d'Alençon ont participé à « la journée d'étude sur les moyens d'expression », au colloque « expression et répression des différences », au Congrès national des 8-9 mai 1982. La participation à ce type d'activité est extrêmement enrichissante et surtout dynamisante pour le renouvellement de l'action militante, la rencontre avec les camarades des autres Comités est aussi positive.

Cinéma

Nous sommes aussi intervenus dans un lycée, une première fois après la diffusion du film « *Elise ou la vraie vie* » sur le thème « Immigration et racisme ». Quelques temps après, le débat portait sur l'apartheid après rediffusion sur magnétoscope d'une émission « *Les mercredis de l'information* ». Ceci avec des élèves du second cycle. Dans le premier cycle, nous sommes intervenus dans deux classes réunies et sur plusieurs matinées, sur les thèmes : Qu'est-ce que le judaïsme ? Qui est juif ? Parlez-nous de l'Islam ; Immigration et racisme ; moyen de lutte.

Nos interventions ont été enregistrées et elles ont été reprises sous forme de légendes pour accompagner une exposition réalisée par les élèves (découpage et collage de numéros de *Différences*, du journal de l'UNESCO, etc.). Un montage sonore de musique arabe et juive (d'Europe et d'Afrique) était diffusé dans la salle d'exposition, lors des « *Journées Portes Ouvertes* ».

Le comité local a aussi participé aux fêtes du PCF et de la CGT en juin 82, à celle du PS en octobre 1982.

Chaque fois, nous avons tenu un stand de vente de matériel (sauf quand certains camarades le distribuaient gracieusement, c'est arrivé...) et sur des panneaux, nous avons énoncé les objectifs du Mouvement et pris position sur l'actualité.

En juillet 1982, nous avons été informé par un avocat sympathisant du MRAP de la présence dans les casiers

des avocats dans l'enceinte du tribunal de Grande Instance d'Alençon, du tract « *Mustapha* ».

Dépôt de plainte contre X, demande d'affichage de la loi de 1972 dans la pièce réservée aux avocats, articles rappelant les sanctions encourues diffusés par la presse locale, voilà en quelques mots notre réaction.

L'UD-CGT nous a informé qu'une Section syndicale d'Entreprise avait recueilli les témoignages et les signatures d'employés à qui le directeur avait remis en main propre le tract « *Mustapha* », l'établissement étant un Foyer de Jeunes Travailleurs, les résidents ont eu aussi droit à la distribution. Plainte en cours.

Le Proche-Orient et ses conséquences : le Comité a fait paraître dans la presse tous les communiqués du National. Pour une fois, la presse ne nous a pas été trop hostile.

Les discussions avec les membres du MRAP furent ardues, tous des tenants inconditionnels de l'OLP, et par là même ils occultaient au seul profit de leurs propres positions, les positions du Mouvement.

A ce sujet, j'ai réalisé un petit opuscule sur le Proche-Orient (quelques pages d'histoire avec un grand « H ») et résumé surtout les positions du MRAP en 1967, 1973 et après le vote de l'ONU assimilant le sionisme à une forme de racisme. Il a été très peu diffusé à cause du coût des photocopies.

Le comité a signé un appel commun avec le PCF et l'UD-CGT. Le même appel a été signé avec en plus une manifestation silencieuse avec les organisations suivantes : CGT, CFDT, PSU, LCR ; les grands absents : le PS et la FEN.

Pour éviter toute surprise oratoire, seul le MRAP a pris la parole.

L'appel du MRAP a été retiré par nos soins et distribué à 1 000 exemplaires sur la voie publique en vendant *Différences*. En cours de réalisation, un répertoire analytique des articles de **Droit et Liberté** et **Différences** depuis environ vingt ans.

Quelques mots sur ce qui se présente comme un outil de travail pouvant aider à la préparation d'interventions, conférences ou tout simplement pour la propre formation des militants ; il y a environ 40 thèmes, c'est-à-dire toutes les commissions du MRAP et leurs subdivisions.

Exemple : « **Commission Immigration** » des sous-chapitres tels que : logement des immigrés ; les travailleurs immigrés en France, contrôle, répression, emploi des immigrés, santé des immigrés, scolarisation des enfants de migrants, racisme et xénophobie contre les immigrés.

Chaque article est accompagné de ses références de journal et d'une note d'introduction (très souvent le résumé de l'article lui-même) c'est extrêmement long à faire, il sera bientôt prêt. ■

Norbert HADDAD, Alençon

EN BREF... EN BREF... EN BREF...

● **Enfance.** — Le vendredi 17 décembre, soirée de solidarité internationale organisée à Limoges par le comité du MRAP de la Haute-Vienne et l'association « *Enfance et partage* ». Cette soirée, à laquelle participait la chanteuse Anne Valéry, était destinée à financer une petite école pour enfants handicapés à Djibouti. Christian Bourkel, secrétaire national, a animé un débat à l'issue de cette soirée.

● **Asile.** — Mulhouse, 13 décembre. Conférence de presse soutenue par le comité du MRAP, de M. Ajili Ezzedine, professeur tunisien qui réclame le droit d'asile politique en France.

● **Immigrés.** — Réunion d'information à la MJC de Saint-Auban (Alpes de Haute-Provence), le 11 décembre dernier, sur la situation des immigrés, organisée par le comité du MRAP. Orateur : Maître Chevallier, avocat au Barreau de Gap.

● **Indiens.** — Théâtre Jean Vilar, à Vitry : exposition et débat avec Robert Pac et Danièle Faure sur les Indiens d'Amérique, le samedi 18 décembre.

● **Brest.** — Soirée diapos et débat sur le racisme à Pontanézeu, Centre Social Bellevue, organisée le 16 décembre par le comité du MRAP de Brest.

● **Cinéma.** — Initiative particulièrement dynamique et originale à Créteil où le cinéma « *La Lucarne* », l'Office des Migrants et le comité du MRAP organisent tous les troisièmes mercredis du mois une soirée cinéma « *Lucarne sur le monde* » : la vie et la culture des immigrés, le Tiers Monde, etc.

● **Toulouse.** — Intervention publique du comité du MRAP de Toulouse à la suite de l'assassinat du Curé de Fenouillet (Haute-Garonne) par plusieurs jeunes gens : « **souhaitons que**

Dans les comités locaux

RENCONTRES...

LA RENCONTRE avec les autres cultures est l'une des formes les plus positives et dynamiques de l'action menée par les comités locaux. Les formes d'intervention choisies en sont multiples. Fête de l'Amitié, le 17 décembre à Perpignan en un lieu au nom évocateur : « **Les mille et une nuits** ». Cinéma à Créteil, à Narbonne, à Meaux, à Paris, durant toute une semaine. Le MRAP de la Haute-Vienne prépare activement sa semaine « **cinéma et Tiers Monde** » du 15 au 23 mars prochain, sa Fête de l'Amitié du 12 mars. En liaison avec d'autres groupes de Limoges, ce sera les « **Rencontres autour de la culture méditerranéenne** » qui constitueront un temps fort du mois de février.

Rappelons également le succès du Festival du film antiraciste à Valence « **Peuples d'ici et d'ailleurs** » : 1 800 enfants des écoles ont vu le film « **Les six doigts de la main** ».

Comités locaux et apartheid

Le représentant de France du Mouvement de Libération Nationale d'Afrique du Sud (A.N.C.) Néo Mnumzana, a eu, à de très nombreuses reprises, l'occasion de mesurer la volonté des militants du MRAP de manifester leur solidarité avec le peuple opprimé de ce pays.

Solidarité et meeting à Angoulême (Fête de l'Amitié - 19 novembre), à Nîmes (9 décembre) (films et débats sous la présidence de M. Emile Jour-

dan, député-maire). Ces « **huit heures contre l'apartheid** » de Nîmes n'ont pas négligé le public scolaire et ont assuré des projections spéciales pour les jeunes. C'est tout un amphithéâtre de l'Université Bordeaux III qui, le 3 décembre 1982, a voté à l'appel du MRAP et de la LDH une motion demandant la vie sauve pour les condamnés à mort et la fin de toutes les relations économiques avec l'Afrique du Sud raciste.

Les militants du MRAP de Brest étaient également présents, le 22 novembre dernier, lors du spectacle du pianiste de jazz sud-africain Dollar Brand « **Kalahari Liberation Opera** ». Le journaliste d'*Ouest-France* commentant le spectacle, disait : « *... et il s'en faudrait de peu pour que la représentation ne se transforme en manifestation.* » Pourquoi pas ?

De très nombreux communiqués de presse et télégrammes demandant la vie sauve pour les condamnés à mort en Afrique du Sud ont été rédigés par les comités locaux de province, tandis que les militants parisiens participaient, sous la pluie, à la manifestation devant l'ambassade d'Afrique du Sud le 16 décembre.

Le comité de Gray a recueilli plus de 200 signatures pour la pétition lancée en décembre dernier contre l'apartheid.

L'école

L'action en direction des milieux scolaires est également l'une des

préoccupations de nos comités.

A Clermont-Ferrand, une commission « enseignement » fonctionne bien ; elle s'est réunie six fois depuis juin 1982, date à laquelle elle avait élaboré un programme d'action. En voici les grandes lignes : prêt de l'exposition « **Amitié entre les peuples** » aux établissements scolaires ; intervention auprès des écoles primaires et des maternelles ; étude des projets d'action éducative des lycées et des collèges pour pouvoir intervenir au niveau de la documentation ou des conférences ; rencontre avec les instituteurs étrangers ; aide pouvant être apportée à des élèves immigrés.

Les réalisations effectives sont les suivantes : mise au point d'une circulaire donnant le résumé de l'exposition ainsi que les conditions de prêt et de son expédition à des correspondants d'établissement ; reconstitution de six panneaux défectueux de l'exposition ; participation à différentes réunions (enseignants et travailleurs sociaux, union départementale d'aide aux familles).

Depuis la rentrée scolaire 1982, le comité nancéen du MRAP a été sollicité huit fois par les lycéens de l'agglomération. Dans le cadre des fêtes de fin d'année, le MRAP a été présent dans une dizaine de classes primaires. Avec le concours d'Africains, a été présenté à des enfants un autre art de vivre.

Cette initiative a été soutenue par l'inspecteur d'Académie. ■

EN BREF...

EN BREF...

EN BREF...

EN BREF...

EN

l'émotion provoquée par ce meurtre n'entraîne pas de fâcheuses conséquences pour la communauté tsigane ».

● **Les nouveaux.** — Un nouveau comité est né en Seine-Saint-Denis, à Montreuil-sous-Bois, le 30 novembre dernier. Michel Briganti, membre du Bureau national, Mohamed Berhounne et Assane Kane (responsables du comité) ont animé cette assemblée de création devant une cinquantaine de participants. De nombreuses activités sont prévues pour 1983.

— Baya Jurquet et Bruno Carlon, responsables du MRAP-Marseille ont animé avec Jean-Marie Poncet, l'assemblée constitutive du comité du MRAP de Vitrolles. C'est la dynamique association « Immigrés en Provence » qui a décidé de se transformer en comité du MRAP. La volonté de lier à un mouvement d'ampleur nationale le travail important accompli depuis 1977

à Vitrolles a conduit les militants de « Immigrés en Provence » à nous rejoindre. Bonne chance à nos amis de Vitrolles. Un comité est également en gestation à Martigues.

— L'Auvergne s'est également enrichie de deux comités locaux en 1982 : l'un au Puy, l'autre à Aurillac.

— De même, l'Aquitaine n'est pas demeurée inactive cette année puisque trois nouveaux comités ont été créés en 1982 à Bergerac, Villeneuve-sur-Lot et Agen. C'est l'un des effets non négligeables de la régionalisation en cours du MRAP. Les responsables locaux prennent de plus en plus en main les destinées du mouvement anti-raciste dans les localités d'où le MRAP était encore absent.

Actuellement, nous pouvons comptabiliser 160 comités locaux du MRAP. La palme, si besoin était, revenant à nos amis du Val-de-Marne qui, outre le comité départemental, ont su mettre

en place seize comités locaux.

● **En classe.** — René Mazonod a animé, le jeudi 8 décembre, un débat avec des élèves du lycée Sainte-Genève, à Versailles (classe de préparation aux Grandes Ecoles).

● **Presse.** — Le samedi 11 décembre, Charles Palant a représenté le MRAP et témoigné de la solidarité du Mouvement avec la revue « Naïe Presse » (Presse Nouvelle) lors de sa conférence annuelle.

● **Radio.** — René Mazonod et Jean-Pierre Garcia accordent des interviews à plusieurs radios libres à Paris, ainsi qu'à Radio France Internationale, à l'occasion de la manifestation anti-apartheid du 16 décembre dernier.

● **Droits de l'homme.** — Le 20 décembre, le MRAP a participé à la commission consultative sur les Droits de l'homme présidée par M. Claude Cheysson.

PLAINTÉ CONTRE BARBIE

Grâce à de hautes protections aux Etats-Unis, après sa capture par les forces armées américaines, en R.F.A., où son dossier avait été classé « **faute de preuves** », et en Bolivie où il prenait part aux entreprises du fascisme, Klaus Barbie avait pu, pendant près de quarante ans, narguer cyniquement

ses victimes et leurs familles.

Le MRAP se félicite des mesures prises par les nouvelles autorités, tant boliviennes que françaises, pour aboutir au procès qui va maintenant pouvoir se tenir.

Il a décidé de se constituer partie civile dans ce procès.

ENCORE UN MAGHREBIN ASSASSINÉ EN CORSE

Le 24 janvier, un travailleur maghrébin a été tué en plein centre d'Ajaccio, alors qu'il rentrait à son domicile, par deux personnes en moto qui ont tiré sur lui.

Le Mouvement contre le racisme et pour l'amitié entre les peuples exprime son indignation devant ce nouveau crime raciste qui fait suite à quatre autres meurtres de Maghrébins perpétrés en Corse dans des con-

ditions comparables au cours de l'année 1982.

De toute évidence, ces actes visent à la fois à intimider la communauté immigrée, durement exploitée, tout en aggravant le climat de violence.

Le MRAP demande aux autorités de prendre des mesures efficaces pour découvrir les assassins et faire échec à ces menées intolérables. ■

EXODE AU NIGÉRIA

Le MRAP exprime sa vive émotion et sa protestation à la suite des mesures d'expulsion décidées par le gouvernement du Nigeria à l'encontre de deux millions d'étrangers.

Il constate avec indignation que cette brutale opération se déroule dans le contexte d'une campagne d'hostilité contre la population immigrée, rendue responsable des difficul-

tés économiques et sociales, attitude que le MRAP dénonce de longue date en France même comme une inacceptable diversion et une atteinte à la démocratie et à la dignité humaine.

Le MRAP est intervenu auprès de l'ambassade du Nigeria pour demander que soient respectés dans ce pays les droits et la sécurité des immigrés. ■

Trois brochures pour faire reculer le racisme

LE MRAP édite trois brochures qui aideront ses militants et tous ses amis dans leur action quotidienne — individuelle ou collective — contre le racisme :

● *Les minorités ethniques, culturelles et religieuses dans la cité.*

Propositions du MRAP pour les municipalités pendant (et après) la campagne électorale.

L'exemplaire de 8 pages, 16 x 23 cm en deux couleurs 2 F

● *Les immigrés en France. Ce que vous devez savoir.*

Un argumentaire détaillé pour répondre aux préjugés les plus répandus. Avec 15 dessins de Wolinski.

L'exemplaire de 12 pages illustrées en deux couleurs 5 F

● *Tsiganes et Gens du Voyage. Ce que vous devez savoir.*

La vérité sur une communauté ignorée et souvent calomniée.

L'exemplaire de 16 pages illustrées en 2 couleurs - 21 x 25,5 cm 5 F

Réduction de 20 % pour toute commande dépassant dix exemplaires.

Frais d'expédition en sus.

Passer les commandes au MRAP, 89, rue Oberkampf, 75011 Paris.

Tirage des Bons de soutien

CE QUE VOUS AVEZ GAGNÉ...

Magnétoscope : n° 183.942 ; **Voyage à Londres :** n° 140.936 ; **Voyage en Algérie :** 392.123 ; **Super-friteuse Seb :** n° 46.655 ; **Sorbetière :** n° 33.286 ; **Bateau pneumatique :** n° 29.290.

Tableaux : n° 95.085 ; 172.981 ; 345.439.

Lithographies : Femme indienne (valeur 400 F) ; n° 69.195 ; 246.568 ; 293.531 ; 293.960.

Maison :

Réveil de voyage quartz : 92.307. Réveils : 1.434 ; 387.594. Montre dame : 154.956 ; 283.050. Montre gousset : 8.158. Montre pendentif : 21.377. Appareil photo : 8.890 ; 128.792 ; 377.124. Aspirateur auto : 95.975. 2 Sets de table : 280.272. Vide-poche : 1.699. Papier à lettre : 26.458. Nappe table ronde + serviettes : 237.782. Foulards : 45.687 ; 52.153 ; 83.414 ; 167.368 ; 191.522 ; 305.607 ; 341.270. Lot de 6 bougies pomme : 44.107. Lot de mouchoirs : 148.106 ; 240.888. Lot de 7 serviettes de table : 137.707. Lot de 3 serviettes de table : 60.011. Lot de bâtons d'encens : 492 ; 16.528.

Jouets :

Playmobil moto : 1.658 ; 15.724. Petit train : 77.470. Chariot bois : 73.474. Poupées russes : 320.705. Jouets à emboîter : 8.784 ; 12.883 ; 105.954 ; 178.705 ; 339.295 ; 388.236. Petits animaux en bois : 3.247 ; 376.647. Poupées de chiffon : 2.454 ; 12.404 ; 15.757 ; 22.692 ; 25.495 ; 33.013 ; 119.653 ; 135.553 ; 249.947 ; 367.622 ; 369.937 ; 396.094. Poupées : 53.845 ; 71.050. Jouets en peluche : 4.372 ; 15.756 ; 42.081 ; 65.114 ; 106.017 ; 313.855. Jouets en bois : 15.309 ; 49.806 ; 54.516 ; 302.535. Poupée gavroche : 378.699. Belle poupée avec vêtements : 81.073. Animaux pour zoo plastique : 105.621 ; 145.973 ; 271.315 ; 297.955 ; 317.347. Boîte de feutres : 370.276.

Vêtements :

Echarpes et bonnet de laine : 48.274 ; 317.486. Tee-shirts Mrap « Amitié entre les Peuples » : 6.112 ; 14.038 ; 17.198 ; 26.459 ; 82.939 ; 114.785 ; 165.726 ; 177.338 ; 193.841 ; 265.227 ; 275.941 ; 297.496 ; 466.044.

Livres :

La France de l'Affaire Dreyfus : 67.441 ; 69.185 ; 98.352 ; 294.305 ; 354.011. Soleils Fusillés : 81.084 ; 110.255 ; 173.084 ; 294.402 ; 358.338. Diviser pour Régner : 28.825 ; 45.697 ; 55.549 ; 179.742 ; 228.261. Un drame à Bordj Hindel : 414 ; 1.372 ; 1.463 ; 4.376 ; 6.127 ; 8.689 ; 10.858 ; 11.908 ; 19.035 ; 32.106 ; 33.771 ; 46.743 ; 47.855 ; 48.789 ; 53.386 ; 54.624 ; 57.511 ; 68.307 ; 68.416 ; 70.336 ; 87.157 ; 81.080 ; 91.819 ; 99.834 ; 102.765 ; 103.549 ; 104.887 ; 116.018 ; 116.338 ; 125.098 ; 125.108 ; 128.690 ; 142.890 ; 160.054 ; 165.261 ; 165.314 ; 166.024 ; 174.260 ; 224.666 ; 232.743 ; 260.998 ; 262.014 ; 277.517 ; 285.071 ; 310.200 ; 373.286 ; 375.695 ; 380.208 ; 385.161 ; 388.760. Cahiers Tsiganes et Gens du Voyage : 110.058 ; 187.092. Cahiers Ghettos et Prisons d'Amérique : 81.734 ; 100.116. L'apartheid, le dos au mur : 343.473. Posters Folon : 85.763 ; 118.933 ; 161.017 ; 264.975 ; 286.740.

Abonnements à « Différences » (6 mois) : numéros terminés par 99.